

Commune de Saint-Lyé

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. Les dépenses et recettes courantes

III. Les charges de personnel

IV. Le programme d'investissement

V. L'état de la dette

VI. Indicateurs financiers

VII. Les données synthétiques du compte administratif 2024

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2024. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal, qui est approuvé par le conseil municipal avant l'approbation du compte administratif. Ce compte administratif pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux après son approbation prévue le **7 avril 2025**.

Rappel : le budget primitif a été approuvé le 11 avril 2024 et il avait été établi avec la volonté :

- d'assurer les besoins de la commune tout en maintenant les taux de taxes foncières ;
- de maîtriser les charges de personnel tout en préparant l'avenir : prévoir l'ouverture d'une nouvelle classe et en permettant la pérennisation de deux emplois ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt au strict nécessaire ;
- de tenir compte des besoins d'investissement notamment en matière de voirie et de bâtiment ;
- de mobiliser des subventions auprès du département, de l'Etat, de la région et de la communauté d'agglomération chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir

II. Les dépenses et recettes courantes

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : les salaires (constituant les recettes) d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts, des dotations versées par l'Etat, des diverses subventions et des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ...).

Les recettes de fonctionnement en 2024 ont représenté 3 453 546,37 € sur les 3 333 973,00 € budgétés.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel en 2024 représentent 53,20 % (54,76 % en 2023) des dépenses de fonctionnement et 57,00 % des dépenses réelles nettes de fonctionnement de la ville (57,16 % en 2023).

Les dépenses totales de fonctionnement représentent 2 845 738,75 euros en 2024 et, après une année de baisse (-1,33 % en 2023 par rapport à 2022), elles sont aujourd'hui en progression de 271 077,46 € (+10,53 %). Cette hausse des dépenses nécessite une analyse fine dans la mesure où elle est due à de multiples facteurs dont certains éléments exceptionnels qui n'ont pas vocation à se reproduire. Elle englobe notamment le report des dépenses d'énergie engendré par le décalage de facturation du nouveau prestataire, une hausse de la restauration scolaire. On citera également la hausse des charges de personnel en lien avec les mesures de la loi de finances (hausse CNRACL), les remplacements de personnels absents ou encore la revalorisation des grilles indiciaires au 1^{er} janvier 2024. Enfin, certaines dépenses exceptionnelles ont impacté l'exercice 2024. Il s'agit pour exemple de pannes exceptionnelles sur les chaudières ou encore de la constitution d'une provision de 20 000 € supplémentaire pour palier le risque engendré par le litige avec les sociétés Lixxbail et Sigec.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les principales recettes de la ville peuvent se résumer ainsi :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70 et 75).

b) Les dépenses et recettes présentées au chapitre

Chapitre	CA 2022	Alloué 2023	CA 2023	Alloué 2024	CA 2024	Evolution 2023-2024
Dépenses						
011	659 613	1 063 368	624 008	996 411	754 052	20,84%
012	1 368 536	1 491 700	1 409 969	1 606 700	1 514 060	7,38%
014	246 688	246 688	246 688	246 688	246 688	0,00%
023	-	82 277	-	116 182	-	
65	223 292	238 233	232 597	250 535	214 065	-7,97%
66	64 341	101 250	56 301	72 320	72 169	28,18%
67	2 068	2 325	1 085	12 200	12 117	1016,76%
68	20 000	20 000	-	20 400	20 000	
Total dépenses réelles	2 584 538	3 245 841	2 570 649	3 321 436	2 833 151	10,21%
042	24 720	4 014	4 013	12 537	12 588	
Total dépenses d'ordre	24 720	4 014	4 013	12 537	12 588	NS
Total Dépenses	2 609 258	3 249 855	2 574 661	3 333 973	2 845 739	10,53%
Recettes						
70	349 929	336 410	360 709	406 670	463 533	28,51%
73	1 867 241	1 967 127	1 973 256	2 031 052	2 037 913	3,28%
74	726 033	802 958	812 301	729 744	751 783	-7,45%
75	90 997	88 930	94 003	105 107	115 025	22,36%
76	2	-	3	-	5	66,67%
77	619	4 030	9 729	-	990	-89,83%
013	62 742	50 400	51 969	61 400	84 298	62,21%
Total recettes réelles	3 097 564	3 249 855	3 301 970	3 333 973	3 453 546	4,59%
042	-	-	-	-	3	NS
Total recettes d'ordre	-	-	-	-	3	NS
Total Recettes	3 097 564	3 249 855	3 301 970	3 333 973	3 453 549	4,59%
Excédent de fonctionnement	488 305	-	727 308	-	607 811	-16,43%

c) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 10,21 % entre 2023 et 2024. Ce résultat est à considérer avec précaution et retrouve son explication dans les chapitres suivants :

Chapitre 011 - charges à caractère général : + 130 044 € (+ 20,84 %).

Ce chapitre enregistre toutes les charges courantes tels que les petits travaux, les fournitures, les prestations de services... Plusieurs facteurs entraînent aujourd'hui cette augmentation.

Article 60612 – dépenses d'énergie + 70 764,82 € (+ 81,11 %)

L'exercice 2024 enregistre notamment une augmentation des dépenses **d'énergie** (article 60612 : **+ 70 764,82 €**). Cette progression est liée notamment à

- augmentation du prix du KW/H d'électricité (par ex : 0,04512 en juillet 2023 pour l'éclairage public contre 0,16223 en juillet 2024) ;
- changement de rythme de facturation lors de la mise en place du marché d'énergie par le SDEA (13 101 € de facture de gaz, 2943 € de facture d'électricité)
- régularisation des factures d'électricité de la médiathèque depuis 2019 : 10 989 €.

Article 6042 – prestations de service : + 14 973,73 € (+13,12 %)

Le changement de prestataire de restauration scolaire (à compter de la rentrée scolaire 2024) entraîne une progression de + 19 700 €. La diminution des prestations d'animations lyotaines (- 2 057,05 €) permet de contrebalancer partiellement cette progression.

Article 6156 – maintenance : +11 108,89 € (+ 18,41 %)

Cette progression en sus d'une évolution naturelle s'explique par les évènements suivants :

- augmentation des besoins de maintenance informatique (+ 3 800 €)
- retour à un entretien régulier des chaudières (+ 2 700 €)
- rappel de facture de maintenance d'éclairage de 2022 (+ 2 430 €)
- facturation de la maintenance Abelium – portail familles (+ 1 380 €)

Article 61558 – entretien et réparation du matériel : + 8 291,15 € (+ 499,89 %)

L'année 2024 a connu un nombre important de réparation du matériel de débroussaillage, tonte ainsi que du lave-vaisselle du restaurant scolaire. Ces nombreuses réparations viennent s'ajouter aux révisions classiques de ce matériel.

Article 623 - Publicité, publications, relations publiques : + 8 810,08 € (+ 51,96 %)

Ce compte enregistre l'ensemble des frais relatifs aux fêtes et aux cérémonies. Jusqu'en 2023, les frais relatifs à la cérémonie des vœux du maire étaient imputés sur l'article 625, ceux de la journée du patrimoine sur l'article 611 et ceux de la soirée du personnel éclatés sur différents comptes. En 2024 l'ensemble des cérémonies ont représenté 2 804 €, la journée du patrimoine 905 € et la soirée du personnel pour 1 440 € ont été imputés sur ce compte. Différentes autres dépenses moindres ont également fait l'objet de ré-imputation sur ce compte : les cadeaux aux bénévoles de la médiathèque...

Par ailleurs, 3 annonces pour marché public ont été enregistré en 2024 : voirie de Montherlant, maîtrise d'œuvre école maternelle et nettoyage de locaux. Ces annonces représentent 3 000 €. Les deux premières auraient dû être imputées en investissement.

Article 622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : + 6 822,38 (+ 74,51 %)

Ce compte enregistre en M57 les indemnités d'études surveillées précédemment imputées en charge de personnel soit + 5 510 €. Nous retrouvons également en 2024 les honoraires de Me Colomes chargé de défendre la commune dans l'affaire du Bas des Vignes. Ces honoraires qui se sont établis à 2 372 € ont été pris en charge à hauteur de 2 000 € par les assurances. Les requérants ont également été condamnés à verser 1 500 € à la commune qui doit toutefois reverser 1 340 € à l'assurance au titre de la subrogation. Le litige aura donc réellement coûté : 2372+1340-1500-2000 = **212 €**.

Article 61551 - Matériel roulant : + 6 583,70 (+ 82,66 %)

En 2024, en sus de l'entretien courant, la commune a dû faire remplacer le faux châssis du camion pour un montant de 6 979,72 € ce qui explique cette augmentation.

Article 615231 – Voiries : + 5 415,25 (+ 16,71 %)

En 2023, la commune n'avait pas fait appel à des prestataire pour l'élagage des arbres, le coût de cette prestation s'élève à 3 427,20 € en 2024.

On notera également 4 passages pour le balayage des rues contre 2 en 2023 soit + 2 853,88 €.

Article 60632 – Fournitures de petit équipement : + 3 817,60 (+ 23,74 %)

La commission enfance jeunesse a fait le choix de proposer de la soupe aux enfants accueillis en restauration scolaire. Ainsi, le service a dû s'équiper de vaisselle à cet effet soit + 1 484,71 €. On notera également quelques dépenses exceptionnelles dont le remplacement d'un disque serveur (864 €), l'achat en nombre de clés pour le vestiaire tennis (479 €) ou encore l'achat de 5 poubelles pour un montant de 640 €.

Sur ce même chapitre, on note également quelques articles en baisse dont les principaux figurent ci-dessous.

Article 60636 – Vêtements de travail : - 4 822,11 (- 71,01 %)

Les dépenses sur ce compte peuvent fortement varier d'une année sur l'autre. L'année 2023 (6800 €) a connu des dépenses un peu plus importantes pour les pompiers et la police. L'année 2022 quant à elle n'a enregistré que 933 € contre 6200 € en 2021.

Article 6288 – divers : - 4 320 € (100 %)

En 2023 ce compte a enregistré la prestation d'éco finances sur la révision des bases fiscales. Cette dépense n'avait pas vocation à se reproduire.

Article 60611 - Eau et assainissement : - 4 058,80 €

Ce compte revient à son niveau normal alors qu'en 2023 la forte augmentation provenait d'une fuite d'eau à l'accueil de loisirs. On notera également que la facture d'eau de la déchèterie est dorénavant prise en charge par Troyes Champagne Métropole.

Chapitre 012 – dépenses de personnel : + 104 091 € (7,38 %).

Voir chapitre dédié.

Chapitre 65 - charges de gestion courante : - 19 346 € (- 8,29 %) :

Ce chapitre enregistre pour la plus grande partie les indemnités versées aux élus, les cotisations au SIGE et au SIRP ainsi que les subventions aux associations.

La diminution de dépenses sur ce chapitre trouve son explication dans :

- la prise en charge d'une année d'allocation de vétéran pour les sapeurs-pompiers volontaires alors que l'année 2023 avait constaté le rappel d'un exercice antérieur (- 9 769 €)
- la réimputation par erreur de la cession des droits d'utilisation du logiciel Berger-Levrault sur le chapitre 011 (- 6 750 €)
- la diminution de la subvention au CCAS (- 4 000 €).

Les autres dépenses sont stables et ne marquent aucun changement significatif.

Chapitre 66 - charges financières : + 15 868 € (+ 28,18 %) :

On notera principalement la hausse des intérêts liés aux 2 emprunts dont le taux est indexé sur le livret A.

L'analyse des charges financières est réalisée dans le chapitre V consacré à l'état de la dette.

Chapitre 67 – dépenses exceptionnelles : + 12 021 € (96 € en 2023) :

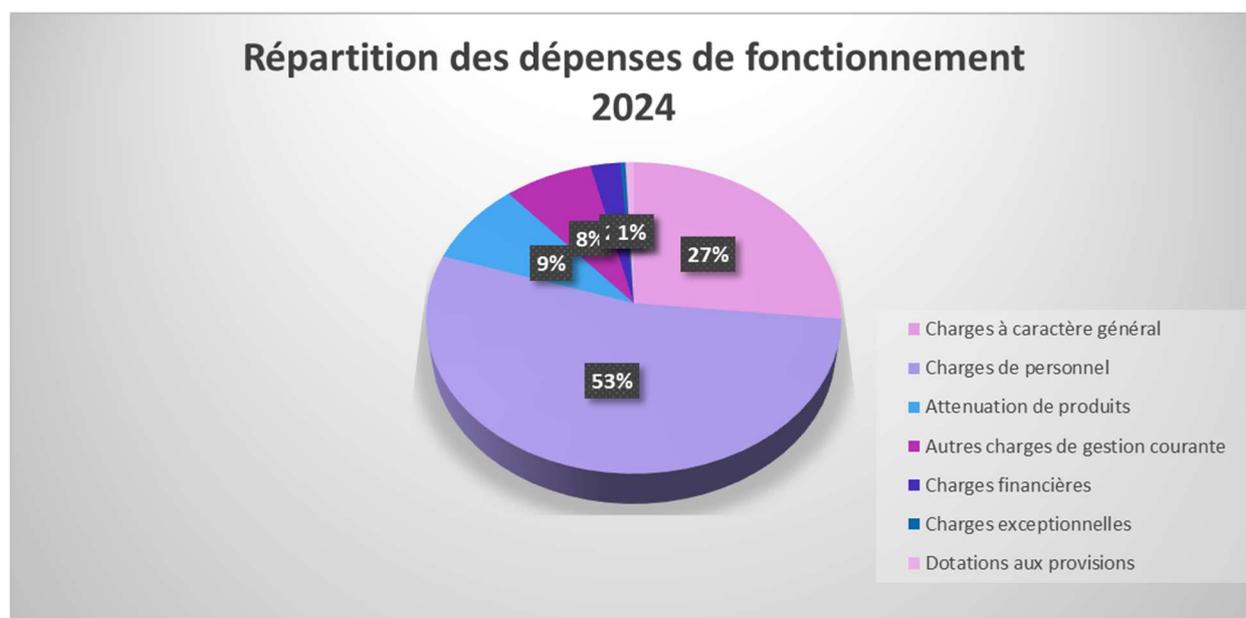
Par définition, les dépenses imputées sur ce chapitre sont exceptionnelles et peuvent grandement varier d'un exercice à l'autre.

On notera les dépenses suivantes en 2024 :

- l'annulation du titre relatif au bail de chasse année 2022 qui avait connu une erreur de destinataire et qui a donc fait l'objet d'un nouveau titre.
- l'annulation de la demande de remboursement du fontainier pour erreur de calcul et d'objet. Un nouveau titre a été établi. Ce dossier a été vu en conseil et fait l'objet d'une décision modificative le 16 décembre 2024.

Chapitre 68 – provisions pour risques : + 20 000 € :

Une provision pour risque complémentaire de 20 000 € a été réalisée en 2024 pour assurer le litige de la commune avec la société Lixxbail et SIGEC. Ce dossier a été vu et acté par délibération du conseil municipal le 16 décembre 2024.



d) Les recettes de fonctionnement

1. Les recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement continuent de croître. La progression représente 4,59 %, soit + 151 577 € entre 2023 et 2024. Des variations importantes sont constatées sur la quasi-totalité des chapitres. Ces variations sont détaillées ci-après :

Chapitre 70 – produit des services : + 102 824 € (+ 28,51 %) :

On constate sur ce chapitre deux évolutions majeures :

La commune a vendu cette année du bois provenant des peupleraies. Cette vente revêt un caractère exceptionnel et le produit va s'établir à 117 000 € au total. En 2024, la commune a perçu 52 685 € à ce titre (152 € en 2023).

L'augmentation du nombre d'enfants accueillis, la mise en place du PEDT et du plan mercredi conduisent à une augmentation des recettes au titre de la petite enfance. Ainsi, les articles 7066/7067 constate une progression de 51 587 € qui se répartissent comme suit :

- Subvention CAF MSA pour l'accueil de loisirs et le club ado: + 30 995 €
- Facturation aux familles des vacances, mercredi et périscolaire : + 10 951 €

Les redevances d'occupation du domaine public sont également en hausse de 8 447 € mais il s'agit pour l'essentiel de rattrapage de recettes non émises en 2023.

A noter également l'absence de facturation aux communes partenaires par le club ado. Cette facturation sera établie au tout début de l'année 2025.

Chapitre 73/731 – impôts et taxes : +64 657 € (+ 3,28 %) :

L'augmentation des recettes perçues au titre de la fiscalité est détaillée au chapitre dédié.

Chapitre 74 – dotations et participations : - 60 518 € (- 7,45 %) :

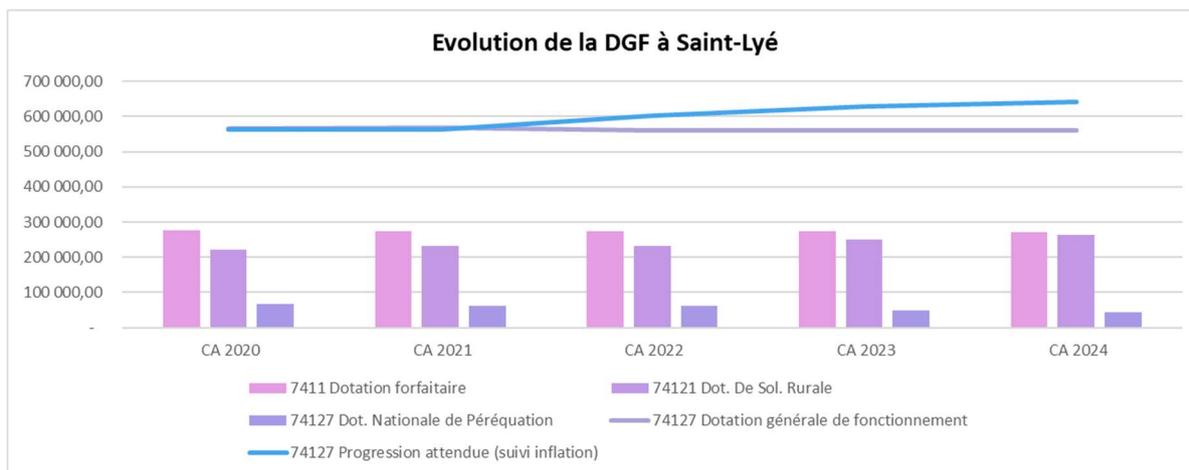
La diminution des prévisions sur ce compte, tel qu'explicité au moment du vote du budget primitif, provient de la diminution des attributions de compensations des exonérations de taxes foncières – 66,3 K€.

La compensation des exonérations de taxes foncières correspond à une compensation égale au produit obtenu en multipliant la perte de bases résultant d'une mesure prise en loi de finances 2021 (un abattement de 50 % est appliqué sur la base imposable des établissements industriels dont la valeur locative est calculée selon la méthode comptable) par le taux de de taxe foncière sur les propriétés bâties.

La forte variation constatée pour cette allocation entre 2023 et 2024 résulte essentiellement de la mise à jour des bases de La Chanvrière. En 2022 suite à dépôt de déclaration, un rôle supplémentaire a été émis et pris en compte dans le calcul de l'allocation 2023 (+158 508€ de bases).

Focus sur la DGF

Les dotations de l'Etat aux collectivités, en forte baisse au niveau national, sont stables et même en très légère progression pour notre collectivité cette année encore (courbe violette). Toutefois, si ces recettes suivaient l'inflation, elles devraient être en nette progression (courbe bleue). Ainsi, la commune voit année après année son « pouvoir d'achat » fortement impacté.



Source : Évolution du taux d'inflation totale (énergie & alimentation) en France selon l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante : +21 023 € (+ 22,36 %) :

L'évolution sur ce chapitre est dû au remboursement par l'assureur de nombreux sinistres. Ainsi l'exercice 2024 enregistre 17 683 € à ce titre contre 5 427 € l'année dernière. A noter, les remboursements de sinistre étaient jusque-là enregistrés sur le chapitre 77.

On notera également la perception de deux exercices de remboursement par TCM de l'entretien de la zone de l'Arcade soit + 1 198 €.

Chapitre 77 –produits exceptionnels : - 8 739 € (- 89,83 %) :

Comme indiqué plus haut, En 2024 les produits exceptionnels n'intègrent plus les remboursements de sinistre ce qui entraine de fait une diminution de 5 427 € par rapport à l'exercice 2023.

A noter : les tableaux en annexe font apparaître ces recettes au CA2023 au chapitre 75 afin que ces éléments restent comparables.

Ainsi, cette différence de 1 799 € provient de recettes inférieures au titre du remboursement de factures indument perçues par nos fournisseurs.

Chapitre 013 – atténuations de charge : + 32 329 € (+ 62,21 %) :

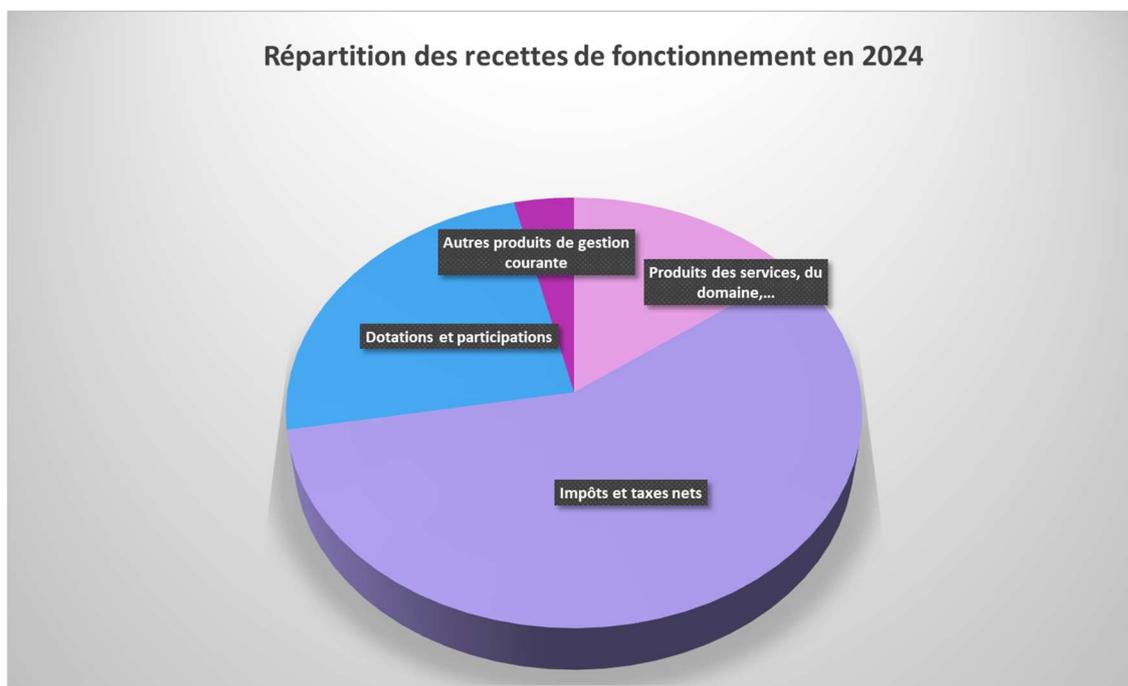
Les variations sur ce chapitre sont les suivantes :

- remboursement indemnités journalières : + 35 653 €
- décharges syndicales : + 866 €
- contrats « parcours emploi compétences » : - 5 709 €
- compensation pour le supplément familial de traitement : 938 €
- remboursement du salaire du fontainier : - 2 €
- remboursement trop perçu sur salaire : + 584 €

Ainsi, l'on constate une baisse constante de l'aide perçue au titre des emplois d'agent en parcours emploi compétence (déjà – 17 900 € en 2023) qui n'atteint plus que 6 879 € en 2024. L'évolution de près de 186 % des indemnités journalières retranscrit les arrêts de travail de

longue durée que connaît actuellement la collectivité et permet de financer partiellement le remplacement de ces membres du personnel.

Le graphique ci-dessous retrace la répartition des recettes de fonctionnement en tenant compte des atténuations de produit (FNGIR) et en retirant les atténuations de charge (remboursement des frais de personnel)



2. La fiscalité

La commune n'a pas augmenté ses taux de fiscalité locale depuis 2017.

Les taux pour l'année 2024 ont donc été les suivants :

	2024	
	Saint-Lyé	Moyen. *
Taxe habitation	15,73%	17,74%
Taxe foncier bâti	45,10%	40,27%
Taxe foncier non bâti	21,92%	21,78%

* Communes entre 2500 et 3500 habitants de l'Aube à l'exclusion des Noes près Troyes

Source : fichier de recensement des éléments d'imposition à la fiscalité directe locale 2022

NB : Au jour de rédaction de la note de synthèse, le fichier 2023 n'est pas paru.

Il ne s'agit cependant pas des seules taxes perçues par la commune. Le tableau ci-dessous retrace l'intégralité du chapitre impôts et taxes, s'y ajoute les compensations pour exonération de taxe. Pour être juste il y a lieu également de retirer l'atténuation de produit provenant de la réforme de la taxe professionnelle.

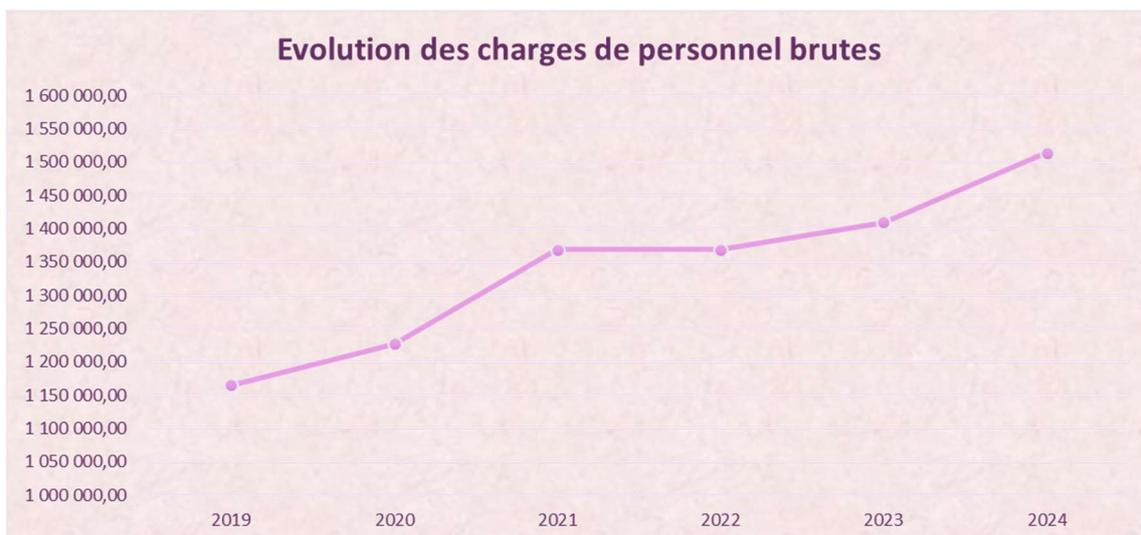
On constate alors, une stabilisation (- 1 642,69 € par rapport à 2023 soit - 0,08 %) après une hausse importante de + 10,60 % entre 2022 et 2023 (185 000 €).

Intitulé	CA 2022	Alloué 2023	CA 2023	Alloué 2024	CA 2024
7318	Autres impôts locaux				
73154	3 243,70	2 800,00	3 817,50	3 200,00	2 529,60
73118	-	-	-	1 762,00	1 762,00
73123	60 649,38	50 000,00	55 086,33	50 000,00	49 312,54
73111	1 391 786,00	1 507 327,00	1 505 793,00	1 504 259,00	1 578 240,00
73112	Cotisation sur la VAE				
73113	Taxe sur les surfaces commerciales				
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de bureaux				
73211	372 124,00	372 000,00	372 124,00	372 124,00	372 124,00
732221	39 438,00	35 000,00	36 435,00	35 000,00	33 945,00
Total chapitre 73	1 867 241,08	1 967 127,00	1 973 255,83	1 966 345,00	2 037 913,14
74833	128 258,00	207 594,00	207 594,00	141 294,00	17 285,00
74834	-	-	-	-	124 009,00
Total chapitre 74	128 258,00	207 594,00	207 594,00	141 294,00	141 294,00
739221	- 246 688,00	- 246 688,00	- 246 688,00	- 246 688,00	- 246 688,00
Total chapitre 014	- 246 688,00	- 246 688,00	- 246 688,00	- 246 688,00	- 246 688,00
Total impôts et taxes perçus par la commune	1 748 811,08	1 928 033,00	1 934 161,83	1 860 951,00	1 932 519,14

III. Les charges de personnel

1. Les éléments budgétaires et la maîtrise des coûts

	2021	2022	2023	2024
Dépenses de personnel	1 368 377,42	1 368 535,93	1 409 969,15	1 514 059,91
Atténuation de charges*	79 314,57	62 742,37	51 968,63	92 297,83
Charges de personnel nettes	1 289 062,85	1 305 793,56	1 358 000,52	1 421 762,08
Dépenses réelles de fonctionnement	2 501 804,44	2 584 538,00	2 570 648,68	2 833 151,01
Atténuation de produits**	246 688,00	246 688,00	246 688,00	246 688,00
Dépenses réelles nettes	2 334 431,01	2 400 592,37	2 375 929,31	2 494 165,18
% de charges de personnel dans le budget de fonctionnement	55,22%	54,39%	57,16%	57,00%



Après une stabilisation des dépenses de personnel entre 2021 et 2022 (+ 159 €), ce chapitre a progressé de 3 % en 2023 (41 450 €). Tel qu'attendu, la progression enregistrée en 2024 est plus importante et s'établit à 104 090,76 € soit 7,38 %.

Motif de variation	Montant
Accroissements temporaire (dt saisonniers)	19 830,00
Agents de remplacement	19 310,00
Revalorisation des grilles	19 020,00
2 nouveaux postes (admin. + anim)	18 920,00
Cotisations sociales	18 330,00
Avancement d'échelons	5 940,00
Visites médicales et assurance	3 540,00
Mouvements de personnel	- 1 770,00

A noter : les deux postes principaux d'augmentation des charges correspondent à des dépenses dites « exceptionnelles » (accroissement temporaire et agents de remplacement) et représentent à eux seuls 38 % de la progression (39 140 €).

En tenant compte de l'ensemble des éléments présentés ci-dessus, la progression réelle des charges de personnel s'établit à + 63 980 € soit + 4,61 % entre 2023 et 2024, 7,79 % depuis 2021. Pour rappel, sur cette même période, le taux d'inflation cumulé s'établit à 12,08 %.

A noter également, la charge représentée par ces dépenses doit faire apparaître les recettes, bien que très aléatoires (remboursement pour absence maladie, décharges syndicales etc.) perçues à ce même titre. Ces recettes, enregistrées sur le chapitre 013 (cf supra) sont en forte hausse + 77,60 % (+ 40 300 €). Cette hausse est due au remboursement partiel des agents en arrêt maladie : + 35 653 € (cf supra).

2. Les mouvements de personnel

a) Les effectifs

Catégorie	Tableau des emplois au 31/12/2024			
	Effectif budgétaire	ETP* budgetaires	Effectifs réels	ETP* Réels
A Encadrement de direction	1	2	1	1
B Encadrement intermédiaire ou nécessitant des connaissances spécifiques	4	4	3	3
C Postes d'exécution	41	36,37	35	30,71
Total	46	42,37	39	34,71

*Effectif en équivalent temps plein

b) Les mouvements de personnel en 2024

2 départs en catégorie C : un agent du service technique au 31/12 et un agent du service administratif au 1/09.

Placement en période préparatoire au reclassement d'un agent précédemment en disponibilité d'office.

Arrivée d'une assistante finances catégorie C.

c) Les pérennisations d'emploi

2 stagiairisations en catégorie C à l'accueil de loisirs.

3 titularisations en catégorie C : un agent d'animation, un agent administratif et un agent technique

d) Les avancements en 2024

Aucun avancement de grade n'a eu lieu en 2024.

e) Les suppressions de poste

Le 16 juillet 2024, après avis du comité social territorial, le conseil municipal a supprimé les emplois vacants suivants :

EMPLOIS	TEMPS DE TRAVAIL	GRADE CONCERNE
Assistante des finances	Temps complet	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
Agent d'accueil et d'état civil	Temps complet	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
Directrice générale des services	Temps complet	Attaché
Responsable médiathèque	Temps complet	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe
ATSEM	Temps non complet : 30h	ATSEM principal 2 ^{ème} classe
Policier municipal	Temps complet	Brigadier-chef principal

3. En synthèse :

L'année 2024 enregistre de nombreux mouvements de personnels et constate la pérennisation de 5 emplois.

Les nombreux remplacements de personnel absents ainsi que l'augmentation des effectifs périscolaires entraînent une hausse des charges de personnel sur des postes quant à eux temporaires.

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 10/04/2025 à 16h16

Référence de l'AR : 010-211003389-20250407-DCM20250407_1-DE

Affiché le 10/04/2025 ; Certifié exécutoire le 10/04/2025

IV. Le programme d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études mais aussi et surtout des travaux sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création qu'il s'agisse de bâtiments ou de voirie.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment ou à des voiries...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement en 2024

Chapitre dépenses	Alloué 2024	CA 2024	Chapitre recettes	Alloué 2024	CA2024
13 Subventions d'investissement	-	-	001 Report résultat	62 818,87	62 818,87
16 Emprunt et dettes assimilées	144 300,00	142 396,36	10 Dotations et fonds divers	932 308,23	956 934,35
20 Immobilisations incorporelles	28 938,00	23 491,20	13 Subventions d'investissement	610 803,50	120 953,54
204 Subventions d'équipement	61 330,00	1 650,00	16 Emprunts et cautionnement	331 200,00	1 200,00
21 Immobilisations corporelles	532 893,00	79 411,84	21 Immobilisations corporelles	-	-
23 Immobilisations en cours	1 483 089,00	428 145,64	021 Virement de la section de fonctionnement	116 182,40	-
			024 Produit des cessions	184 700,00	-
Total dépenses réelles :	2 250 550,00	675 095,04	Total recettes réelles :	2 238 013,00	1 141 906,76
040 Opérations d'ordre transfert	-	3,00	040 Opérations d'ordre de transfert	12 537,00	12 587,74
Total dépenses d'ordre :	-	3,00	Total recettes d'ordre	12 537,00	12 587,74
Total dépenses :	2 250 550,00	675 098,04	Total recettes :	2 250 550,00	1 154 494,50

c) Principales dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées en 2024 sont les suivantes :

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 10/04/2025 à 16h16

Référence de l'AR : 010-211003389-20250407-DCM20250407_1-DE

Affiché le 10/04/2025 ; Certifié exécutoire le 10/04/2025

	BP+DM 2024	RAR 2023	Alloué 2024	CA 2024
Patrimoine	989 080,00	39 016,00	1 028 096,00	104 900,55
Huisseries SIABA + préau et étude énergétique	775 020,00	2 220,00	777 240,00	17 928,94
Achat maison 3 rue aux Mûres	53 000,00		53 000,00	-
Climatisation ACMSH et salle Rodin	50 000,00		50 000,00	-
Réserve pour chaudière et autres travaux imprévus	25 000,00		25 000,00	7 094,39
Mission archiviste	18 760,00		18 760,00	17 200,65
Apt au-dessus poste : porte logement, VMC... + Podologue	18 000,00		18 000,00	6 353,99
Etude faisabilité panneaux photovoltaïques	16 800,00		16 800,00	-
Equipement service technique	12 000,00	11 738,00	23 738,00	22 380,43
Tables et 30 bancs	9 000,00		9 000,00	7 253,45
Solde aménagement accueil Art du Bois	6 000,00		6 000,00	5 812,80
Clés et serrures sécurisées + solde vestiaires stade	5 500,00	21 655,00	27 155,00	18 050,14
Eclairage led cantine + cylindre porte préau ACMSH+divers report 2023	0,00	3 403,00	3 403,00	2 825,76
Voirie	757 576,00	15 071,00	772 647,00	396 009,54
Montherlant + tourne à gauche	484 176,00		484 176,00	392 206,56
Rue des pensées et chemin de la Garenne	55 000,00		55 000,00	
Eclairage public + éclairage terrain de tennis	52 000,00	7 680,00	59 680,00	
Aménagement aire de jeux	50 000,00		50 000,00	
Chemin voie Gros Tertre + agriculteurs+report voirie Gros Tertre	40 000,00	838,00	40 838,00	836,82
Rue Simphal maîtrise d'œuvre	32 000,00		32 000,00	
Mobilier urbain + panneaux (vœux et résidence intergénérationnelle)	11 000,00	6 553,00	17 553,00	
Géomètres plan d'alignement	10 000,00		10 000,00	2 021,76
Achat de terrains + plantations +protocole Riancey	15 500,00		15 500,00	
Voirie de Riancey mission SPS	0,00		-	944,40
PAVE rue Henri Rodin + réserve pour extension de réseaux	7 900,00		7 900,00	
Police	137 800,00	0,00	137 800,00	363,09
Vidéoprotection	132 000,00		132 000,00	
Signalisation verticale + talkie walkie et caméra de chasse+jardinière (accident)	5 800,00		5 800,00	363,09
Mairie	45 010,00	0,00	45 010,00	2 025,07
Reprise 41 concessions + columbarium	29 000,00		29 000,00	375,07
Réserve achats matériels imprévus	10 000,00		10 000,00	
Logiciel reconnaissance vocale (FIPHFP ?) + Micros salle conseil + onduleur + disque dur serveur	4 360,00		4 360,00	
Subvention invest Tir club	1 650,00		1 650,00	1 650,00
Communication	33 600,00	4 999,00	38 599,00	11 733,26
Signalétique	20 000,00		20 000,00	
Licences informatiques et matériel informatique	13 600,00	4 999,00	18 599,00	11 733,26
CPI	30 000,00	0,00	30 000,00	-
véhicules pompiers	30 000,00		30 000,00	
Urbanisme	22 000,00	0,00	22 000,00	-
Achat de terrains Gros Tertre, Karting, Lutel, intégration voirie...	22 000,00		22 000,00	
Accueil de loisirs	12 300,00	7 038,00	19 338,00	12 358,28
Portail famille	8 000,00	7 038,00	15 038,00	10 788,00
Réaménagement salle polyvalente accueil loisirs + bureau direction + enceinte mobile (CAF)	4 300,00		4 300,00	1 570,28
Ecoles	9 700,00	0,00	9 700,00	5 188,92
renouvel. 30 chaises dernière classe, aménage 3 classes et 3500 si ouverture de classe	7 000,00		7 000,00	3 098,20
Jeux cours d'école + panneau affichage + 3 licences Office, 10 casques tablettes, 1 plastifieuse	2 700,00		2 700,00	2 090,72
Agent de prévention	3 000,00	0,00	3 000,00	-
Mobilier et matériel de bureau agents	3 000,00		3 000,00	
Mediathèque	60,00	0,00	60,00	119,97
Chaises tables	60,00		60,00	119,97
TOTAL HORS REMBOURSEMENT DE LA DETTE	2 040 126,00	66 124,00	2 106 250,00	532 698,68
Remboursement de la dette	144 300,00		144 300,00	142 396,36
	2 184 426,00	66 124,00	2 250 550,00	675 095,04

d) Principales recettes d'investissement

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 10/04/2025 à 16h16

Référence de l'AR : 010-211003389-20250407-DCM20250407_1-DE

Affiché le 10/04/2025 ; Certifié exécutoire le 10/04/2025

Objet de la recette	Alloué 2024	RAR 2023	CA2024
Affectation de résultat de fonctionnement	727 308,23		727 308,23
Virement de la section de fonctionnement	116 182,40		
Report résultat investissement	62 818,87		62 818,87
Emprunt d'équilibre (école maternelle)	330 000,00		
Fond vert et département école maternelle	291 300,00		
Vente maison pour tous 180 K€ (estimation basse) + terrain zone de l'Etang	184 700,00		
FCTVA	115 000,00		127 497,22
Vidéoprotection	98 500,00		
Taxe d'aménagement	90 000,00		102 128,90
Vestiaires stade	39 906,00	92 189,00	65 575,20
Climatisation de l'accueil de loisirs	12 450,00		
Aire de jeux DETR + département	12 400,00		
Photovoltaïque	7 000,00		
CAF solde portail famille, mobilier, sono...	4 368,00	5 900,00	6 040,32
30 clés vestiaires stade	1 200,00		1 200,00
Travaux rue de Riancey		36 000,00	36 000,00
Vestiaires Grange L'Evêque		7 290,50	
Remboursement TCM co-maîtrise Champêtre		3 500,00	5 338,02
Aide FIPHFP (aurait dû être imputé en fonctionnement)			8 000,00
Autres opérations d'ordre	12 537,00		12 587,74
Total	2 093 133,50	144 879,50	1 141 906,76
		2 238 013,00	

e) Restes à réaliser (à reporter sur 2025)

Dépenses :

Les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice (n) qui vient de s'achever mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur le prochain exercice (n+1).

Article	Objet de la dépense	Montant à reporter
2115	Achat maison 3 rue aux Mûres	49 559,94
231	Aménagement rue Montherlant	40 582,65
2135	Chauffage et climatisation	37 110,13
231	Maîtrise d'œuvre ecole maternelle	31 561,21
231	Etude et plan topographique Grange l'Eveque	20 376,00
2116	Reprise de 32 concessions	20 000,00
231	Assistance à maîtrise d'ouvrage	12 941,54
2116	Pose de 4 columbariums	11 200,00
204181	Eclairage terrain de tennis	7 680,00
2188	Raccordement individuel avec extension - Vidéo protection	6 135,12
2135	Chauffage et climatisation - salle Rodin	5 635,02
231	Marché vestiaire tennis	5 628,47
231	Voirie de Montherlant	5 154,40
2131	Réalisation branchement eau potable - local podologue	4 575,86
2188	Prise en charge de l'Extension du réseau Public de Distribution d'Électricité dans le cadre de l'AU n°PC0103492200008	4 228,27
231	Mission SPS école maternelle	3 654,00
231	Mission géomètre école maternelle	3 576,00
2183	Onduleur salle informatique	3 492,00
231	Maîtrise d'œuvre ecole maternelle	3 433,79
231	Maîtrise d'œuvre ecole maternelle	3 030,85
231	Aménagement service technique GE	3 019,63
2184	Mobiliers enfants - ACM SH	2 652,39
231	Division rue Montherlant	2 271,96
231	Contrôle technique maternelle	2 160,00
2188	Achat d'un radiateur Ecole maternelle	1 906,64
231	Travaux vestiaires tennis	1 906,00
231	Maîtrise d'œuvre ecole maternelle	1 818,52
2111	Achat terrain Payen	1 454,54
231	Maîtrise d'œuvre ecole maternelle	1 391,71
2135	Remplacement porte de service - POSTE	1 356,83
2157	Panneaux et plaques de rue	1 182,46
231	Bornage du chemin des champs	1 105,92
2157	Souffleur thermique	796,36
2188	Désarchivage	624,24
2131	Pose robinet extérieur mairie	576,00
2131	Rénovation énergétique école maternelle	540,00
2131	Cylindre logement poste/cimetière/corps de garde	329,27
2051	Ecole - logiciel sciences	188,00
2183	Stylet pour VPI Ecole maternelle	132,00
Total	Copie pour impression	304 967,72

Recettes :

Les restes à réaliser en recettes sont des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (justifiées par des arrêtés attributifs de subvention notamment).

Article	Créancier	Objet de la recette	Montant à reporter
1322	Région	Vidéoprotection	25 500,00
1322	Région	Vestiaire stade	16 907,00
Total 1322			42 407,00
1328	CAF	Mobilier + sono + lino	1 461,00
1328	CAF	Subvention climatisation ACMSH	12 370,00
Total 1328			13 831,00
13461	Préfecture	Vestiaire espace sportif	37 641,00
13461	Préfecture	Vestiaires Grange l'Evêque	7 290,50
13461	Préfecture	Vidéoprotection	38 202,00
Total 13461			83 133,50
13251	TCM	Fonds de concours vestiaires stade	11 971,80
Total 13251			11 971,80
Total général			151 343,30

V. L'état de la dette

La commune a 8 emprunts en cours. Le premier s'éteindra courant 2026 et les deux derniers en 2047.

Ces emprunts sont retracés dans le tableau ci-dessous.

Désignation	Date d'obtention	Dernière échéance	Capital emprunté
TRAVAUX CD 15-17	30/11/2006	2026	800 000,00
TRAVAUX MAIRIE-10	25/03/2003	2028	410 000,00
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE REHABILITATION ACMSH-20	30/10/2010	2030	80 000,00
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE REHABILITATION ACMSH-21	01/08/2011	2030	477 773,72
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE REHABILITATION ACMSH-19	24/11/2011	2030	793 147,34
MAISON THOMAS	05/06/2019	2039	150 000,00
REHABILITATION BIBLIOTHEQUE	06/06/2017	2047	500 000,00
VOIRIE CENTRE BOURG	07/06/2017	2047	1 000 000,00
Total :			4 210 921,06

L'encours de la dette connaît aujourd'hui une baisse significative. En effet, non seulement la commune n'a contracté aucun nouvel emprunt mais le taux du livret A, sur lequel sont indexés deux emprunts, est en baisse. Pour rappel, ces deux emprunts sont ceux pour la réhabilitation de la bibliothèque et du centre bourg.

Ainsi, l'encours de la dette qui s'établissait au 31/12/2023 à 2 884 826,12 €, s'établit au 31/12/2024 à 2 538 814,45 €.

	Encours de la dette		
	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE REHABILITATION ACMSH-19	437 823,80	383 095,80	328 367,80
MAISON THOMAS	148 234,00	139 514,36	130 794,72
REHABILITATION BIBLIOTHEQUE*	526 333,73	672 021,24	607 403,78
TRAVAUX CD 15-17	230 469,92	172 852,44	115 234,96
TRAVAUX MAIRIE-10	167 431,80	139 526,50	111 621,60
VOIRIE CENTRE BOURG*	1 079 770,40	1 377 815,78	1 245 391,59
Total général	2 590 063,65	2 884 826,12	2 538 814,45

* Ces emprunts sont indexés sur le taux du livret A

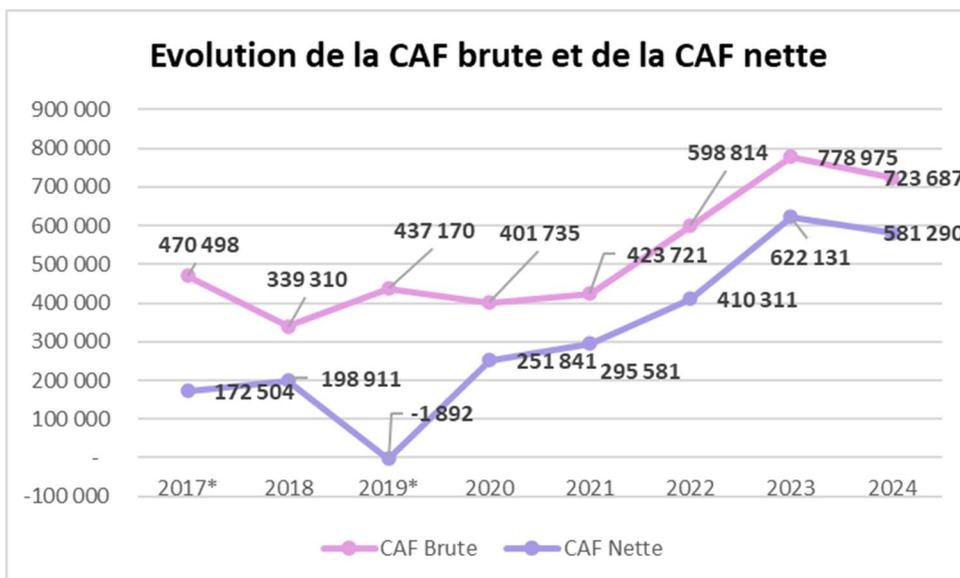
VI. Indicateurs financiers

a) La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'excédent de la section de fonctionnement (recettes-dépenses), minoré du remboursement du capital des emprunts.

Elle permet :

- De constater que la collectivité est en capacité, ou non, de rembourser ses emprunts.
- De financer une partie des investissements, si elle est toujours positive après remboursement des emprunts.



*2017 et 2019 : remboursement anticipé d'un emprunt de 200 puis 300 K€

La capacité d'autofinancement brute (recettes de gestion – dépenses de gestion) s'élève à 723 687 € en 2024.

Après remboursement du capital des emprunts, la CAF s'élève à 581 290 €. Ce montant peut être affecté au financement des dépenses d'investissement de l'année.

b) La capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime le nombre d'années de remboursement de dette restant avant extinction intégrale de la dette, pour un amortissement de dette moyen, exprimé en nombre d'années. Elle est égale à l'encours de dette divisé par l'amortissement annuel moyen de la dette.

Pour rappel le seuil de vigilance s'établit à 10 ans et le seuil critique à 11-12 ans.

	2022	2023	2024
Recettes de gestion de fonctionnement	3 096 942,58	3 292 237,41	3 452 552,29
Dépenses de gestion de fonctionnement	2 498 128,73	2 513 262,61	2 728 865,47

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Encours de la dette	2 590 063,65	2 884 826,12	2 538 814,45
Epargne brute	598 813,85	778 974,80	723 686,82
Capacité de désendettement en année	4,33	3,70	3,51

Au vu de ce qui précède, à la fois de manière mécanique et en raison d'une hausse importante des dépenses de gestion, la capacité de désendettement de la commune diminue cette année. Elle se situe à fin 2024 à un niveau proche de la moyenne de désendettement constatée pour les communes de strate équivalente (3,5 ans).

(source : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/accueil/Etudes%20et%20statistiques/2022/ficom_2022_v1.pdf)

c) Les données synthétiques du compte administratif 2024

Section		Alloué 2024	CA 2024	RAR 2024
Fonctionnement	Dépenses réelles	3 321 436,00	2 833 151,01	
	Dépenses d'ordre	12 537,00	12 587,74	
	Total dépenses	3 333 973,00	2 845 738,75	
	Recettes réelles	3 333 973,00	3 453 546,37	
	Recettes d'ordre	-	3,00	
	Total recettes	3 333 973,00	3 453 549,37	
Investissement	Dépenses réelles	2 250 550,00	675 095,04	304 967,72
	Dépenses d'ordre	-	3,00	
	Total dépenses	2 250 550,00	675 098,04	304 967,72
	Recettes réelles	2 238 013,00	1 079 087,89	151 343,30
	Recettes d'ordre	12 537,00	12 587,74	
	Total recettes	2 250 550,00	1 091 675,63	151 343,30

Les résultats :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	675 098,04	2 845 738,75
Recettes	1 091 675,63	3 453 549,37
Résultat 2024	416 577,59	607 810,62
Report exercices antérieurs	62 818,87	
Résultat de clôture 2024	479 396,46	607 810,62

Fait à Saint-Lyé, le 16 mars 2025

La 1^{ère} adjointe,

Christine ROBILLARD

ANNEXE 1 : Fonctionnement dépenses à l'article

Chapitr Libellé chapitre		Article	CA 2023	ALLOUE 2024	CA2024
Fonctionnement					
Dépenses					
Réelles	011	Charges à caractère général			
		611	52 081,92	62 150,00	54 057,20
		613	3 828,96	3 200,00	2 634,94
		618	4 568,80	6 950,00	2 912,41
		622	9 156,79	22 500,00	15 979,17
		623	16 955,70	27 335,00	25 765,78
		624	8 109,94	13 250,00	10 342,00
		625	4 245,50	1 300,00	1 089,69
		626	29 489,99	31 500,00	29 897,79
		627	516,49	600,00	470,66
		635	6 807,00	7 500,00	6 181,00
		637	0,00	300,00	0,00
		6042	114 121,87	125 765,00	129 095,60
		6064	3 981,20	4 450,00	2 928,07
		6065	2 680,92	2 910,00	2 816,16
		6067	8 173,13	7 500,00	7 309,44
		6068	205,00	910,00	1 078,81
		6156	60 338,02	74 161,00	71 446,91
		6161	10 227,36	12 750,00	12 505,48
		6281	4 538,98	14 375,00	4 633,50
		6283	46 837,32	60 000,00	45 776,45
		6288	4 320,00	131 383,60	0,00
		60611	9 972,00	6 500,00	5 913,20
		60612	87 240,54	148 950,00	158 005,36
		60622	11 694,99	14 700,00	10 436,13
		60623	4 261,90	5 100,00	3 842,20
		60628	600,84	1 050,00	372,83
		60631	7 678,81	10 000,00	10 429,84
		60632	16 077,61	22 791,00	19 895,21
		60633	8 151,66	15 200,00	10 380,81
		60636	6 790,42	8 250,00	1 968,31
		61521	0,00	6 000,00	2 710,97
		61524		-	0,00
		61551	7 964,62	18 650,00	14 548,32
		61558	1 658,61	6 500,00	9 949,76
		62876		5 450,00	2 449,33
		62878	429,02	600,00	431,68
		615221	37 310,31	55 820,00	34 515,43
		615231	32 410,72	57 060,00	37 825,97
		615232	756,03	3 000,00	3 455,74
		Total Charges à caractère général	624 182,97	996 410,60	754 052,15

Chapitre Libellé chapitre		Article	CA 2023	ALLOUE 2024	CA2024
Fonctionnement					
Dépenses					
012	Charges de personnel	633	35 525,54	43 000,00	39 576,31
		648	0,00	-	584,07
		6218	13 660,38	9 900,00	28 277,95
		6411	819 134,57	957 000,00	906 252,32
		6413	84 327,15	103 000,00	73 574,85
		6450	395 433,86	461 000,00	423 017,77
		6470	10 944,16	12 800,00	18 794,12
		64168	50 942,99	20 000,00	23 982,52
	Total Charges de personnel		1 409 968,65	1 606 700,00	1 514 059,91
014	Atténuation de produits	739221	246 688,00	246 688,00	246 688,00
	Total Atténuation de produits		246 688,00	246 688,00	246 688,00
023	Virement à la section d'investissement	023	0,00	116 182,40	0,00
	Total Virement à la section d'investissement		0,00	116 182,40	0,00
65	Charges de gestion courante	6542	0,00	500,00	0,00
		6553	20 525,90	11 000,00	10 756,80
		6558	975,00	2 700,00	1 125,00
		65132	343,00	430,00	0,00
		65311	72 556,50	75 000,00	73 536,72
		65313	3 072,00	3 500,00	3 113,86
		65314	7 759,20	8 000,00	7 894,20
		65315	1 086,78	1 200,00	743,04
		65561	97 429,39	97 650,00	96 956,39
		65748	8 934,00	8 785,00	8 285,00
		65811	6 750,00	6 750,00	0,00
		65818	1 507,20	1 360,00	2 259,76
		65888	472,52	25 510,00	1 394,64
		653172	0,00	150,00	0,00
		657363	12 000,00	8 000,00	8 000,00
	Total Charges de gestion courante		233 411,49	250 535,00	214 065,41
66	Charges financières	66111	56 301,07	72 320,00	72 168,72
	Total Charges financières		56 301,07	72 320,00	72 168,72
67	Charges exceptionnelles	673	96,00	12 200,00	12 116,82
	Total Charges exceptionnelles		96,00	12 200,00	12 116,82
68	Dotations aux amortissements et provisions	681	0,00	20 400,00	20 000,00
	Total Dotations aux amortissements et provisions		0,00	20 400,00	20 000,00
Total Réelles			2 570 648,18	3 321 436,00	2 833 151,01
Ordre	042 Opérations d'ordre	681	4 012,61	12 537,00	12 534,74
		6751		-	53,00
	Total Opérations d'ordre		4 012,61	12 537,00	12 587,74

ANNEXE 2 : Fonctionnement recettes à l'article

Chapitre Libellé chapitre		Article	CA 2023	ALLOUE 2024	CA2024
Fonctionnement					
Recettes					
Réelles	70	Produits des services			
		7022	150,97	42 000,00	52 685,10
		7032	3 265,10	12 310,00	11 713,09
		7035	7 763,45	7 700,00	8 300,51
		7066	202 451,55	200 400,00	254 038,79
		7067	116 281,16	108 200,00	106 639,32
		7088	8 892,89	9 110,00	8 201,00
		70388	13 073,75	20 550,00	21 370,43
		70610	624,25	600,00	584,50
		70878	8 205,77	5 800,00	0,00
		Total Produits des services	360 708,89	406 670,00	463 532,74
	73	Impôts et taxes			
		73111	1 505 793,00	1 570 728,00	1 578 240,00
		73118		-	1 762,00
		73123	55 086,33	50 000,00	49 312,54
		73154	3 817,50	3 200,00	2 529,60
		73211	372 124,00	372 124,00	372 124,00
		73223	36 435,00	35 000,00	0,00
		732221		-	33 945,00
		Total Impôts et taxes	1 973 255,83	2 031 052,00	2 037 913,14
	74	Dotations et participations			
		742	333,00	330,00	333,00
		744	9 457,53	7 000,00	10 654,83
		7473	390,00	270,00	960,00
		7488	0,00	500,00	1 102,97
		74111	273 152,00	270 000,00	271 398,00
		74718	0,00	8 000,00	0,00
		74748	1 425,00	1 350,00	0,00
		74833	207 594,00	141 294,00	17 285,00
		74834		-	124 009,00
		74836	19 872,91	17 000,00	19 269,40
		741121	250 463,00	240 000,00	262 118,00
		741127	49 614,00	44 000,00	44 653,00
		Total Dotations et participations	812 301,44	729 744,00	751 783,20
	75	Produits de gestion courante			
		752	93 847,75	92 000,00	92 062,16
		756	20,00	110,00	160,00
		75883		-	3,74
		75888	7 075,23	12 997,00	22 799,48
		Total Produits de gestion courante	100 942,98	105 107,00	115 025,38
	76	Produits financiers			
		761	2,70	-	4,50
		Total Produits financiers	2,70	-	4,50
	77	Produits spécifiques			
		773	2 789,05	-	939,58
		7751		-	50,00
		Total Produits spécifiques	2 789,05	-	989,58
	013	Atténuation de charges			
		6419	51 968,63	61 400,00	84 297,83
		Total Atténuation de charges	51 968,63	61 400,00	84 297,83
Total Réelles			3 301 969,52	3 333 973,00	3 453 546,37
Ordre	042	Opérations d'ordre			
		7761		-	3,00
		Total Opérations d'ordre		-	3,00
Total Ordre				-	3,00

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 10/04/2025 à 16h16

Référence de l'AR : 010-211003389-20250407-DCM20250407_1-DE

Affiché le 10/04/2025 ; Certifié exécutoire le 10/04/2025

ANNEXE 3 : Investissement dépenses à l'article

Chapitre Libellé chapitre		Article	CA 2023	ALLOUE 2024	CA2024	
Investissement						
Dépenses						
Réelles	13	Subventions d'investissement	13151	127 277,19	-	0,00
		Total Subventions d'investissement		127 277,19	-	0,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	165	0,00	1 800,00	0,00
		Total Emprunts et dettes assimilées	1641	156 843,77	142 500,00	142 396,36
				156 843,77	144 300,00	142 396,36
	20	Immobilisations incorporelles	202	7 313,15	-	0,00
			203		-	3 504,00
		Total Immobilisations incorporelles	2051	19 415,44	28 938,00	19 987,20
				26 728,59	28 938,00	23 491,20
	21	Immobilisations corporelles	212	0,00	500,00	0,00
			2111	2 546,84	32 000,00	0,00
			2115		53 000,00	0,00
			2116	0,00	29 000,00	375,07
			2131	30 114,16	47 850,00	11 428,09
			2132	0,00	5 773,00	772,56
			2135	19 541,64	68 307,00	3 130,88
			2151	0,00	5 000,00	0,00
			2157	15 508,80	66 291,00	18 134,40
			2158	0,00	132 000,00	6 600,00
			2181		-	268,28
			2182	0,00	30 000,00	0,00
			2183	20 498,70	8 492,00	2 835,57
			2184	3 755,14	22 760,00	13 248,83
			2186	60,00	-	0,00
			2188	5 822,31	31 920,00	22 618,16
		Total Immobilisations corporelles	21538	21 700,20	-	0,00
				119 547,79	532 893,00	79 411,84
	23	Immobilisations en cours	231	655 266,88	1 483 089,00	386 295,94
			238		-	41 849,70
		Total Immobilisations en cours		655 266,88	1 483 089,00	428 145,64
	204	Subventions d'équipement	20421	0,00	1 650,00	1 650,00
			204181	996,93	59 680,00	0,00
		Total Subventions d'équipement		996,93	61 330,00	1 650,00
Total Réelles				1 086 661,15	2 250 550,00	675 095,04
Ordre	040	Opérations d'ordre	192		-	3,00
		Total Opérations d'ordre			-	3,00
Total Ordre					-	3,00

ANNEXE 4 : Investissement recettes à l'article

Chapitre Libellé chapitre		Article	CA 2023	ALLOUE 2024	CA2024	
Investissement						
Recettes						
Réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	1068	488 305,40	727 308,23	727 308,23
			10222	66 889,33	115 000,00	127 497,22
			10226	75 747,49	90 000,00	102 128,90
		Total Dotations, fonds divers et réserves		630 942,22	932 308,23	956 934,35
	13	Subventions d'investissement	1321	0,00	245 300,00	0,00
			1322	18 460,00	63 907,00	0,00
			1323	0,00	107 241,00	37 641,00
			1328	2 608,77	22 718,00	14 040,32
			13151	0,00	3 500,00	0,00
			13251	128 097,89	39 906,00	33 272,22
			13461	3 124,50	128 231,50	36 000,00
		Total Subventions d'investissement		152 291,16	610 803,50	120 953,54
	16	Emprunts et dettes assimilées	165	0,00	1 200,00	1 200,00
			1641	0,00	330 000,00	0,00
		Total Emprunts et dettes assimilées		0,00	331 200,00	1 200,00
	001	Report résultat investissement	001	362 234,03	62 818,87	62 818,87
		Total Report résultat investissement		362 234,03	62 818,87	62 818,87
	021	Virement de la section de fonctionnement	021		116 182,40	0,00
		Total Virement de la section de fonctionnement			116 182,40	0,00
	024	Produits de cession d'immobilisations	024	0,00	184 700,00	0,00
		Total Produits de cession d'immobilisations		0,00	184 700,00	0,00
Total Réelles				1 145 467,41	2 238 013,00	1 141 906,76
Ordre	040	Opérations d'ordre	2156		-	53,00
			28184	964,26	-	0,00
			280422	0,00	3 500,00	3 500,00
			2804181	3 048,35	9 037,00	9 034,74
		Total Opérations d'ordre		4 012,61	12 537,00	12 587,74
Total Ordre				4 012,61	12 537,00	12 587,74